

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POSITION SOFITEL

Paris, le 27 novembre 2011 - Depuis le début de cette affaire, et comme il en a l'obligation légale, Sofitel a toujours coopéré avec la justice américaine et a transmis à celle-ci tous les éléments requis dans le cadre de la procédure toujours en cours. Alors que le procès au civil de cette affaire n'a pas encore eu lieu, il n'appartient pas à Sofitel de prendre parti et/ou de commenter les récentes interprétations publiées.

Néanmoins Sofitel souhaite apporter quelques précisions factuelles.

L'article paru dans "New York Review of Books" affirme que deux employés de Sofitel auraient été filmés par les caméras de surveillance de l'hôtel, «se réjouissant» pendant trois minutes. En réalité, ces faits ont duré 8 secondes, sans qu'aucune "extraordinaire danse de fête" n'ait pu être constatée. Les deux employés interrogés ont catégoriquement nié que cet échange ait quel que lien que ce soit avec Monsieur Strauss-Khan. En ce qui concerne la Chambre 2820, l'historique informatique des chambres montre que le client de la chambre 2820 a procédé au règlement de sa chambre (check-out) à 11h36 et que la femme de ménage a fait le ménage de cette chambre immédiatement après. L'insinuation selon laquelle le client occupant la chambre 2820 serait impliqué dans l'incident est donc fautive et sans fondement.

Sofitel rappelle enfin que sa position dans l'affaire mettant en cause Dominique Strauss-Kahn à New-York est, et a toujours été, de préserver la sécurité de ses clients comme celle de ses collaborateurs.

* * * * *

Charlotte Thouvard
Directrice des Relations Médias Monde de Accor
Tél : +33 (0)1 45 38 18 28

